



Vers la fin des pollutions chimiques... vraiment ?

L'aventure de la réglementation REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) est bien étonnante. Elle est directement issue des préoccupations de la fin du XX^e siècle où l'écologie, qui s'ancrait dans les pays avancés, était regardée avec condescendance par les « gens sérieux » – ceux qui commandent, ceux qui ont l'argent. L'Union européenne trouvait là un champ libre, où sa légitimité n'était pas contestée. En l'an 2000, des négociations, d'abord très difficiles, ont été mises en route entre parties prenantes (industriels, associations, administrations) pour réglementer cette détestable chimie qui venait nous polluer l'environnement et causer des accidents industriels... Choc entre le monde économique qui doit s'affirmer devant des concurrents sans indulgence et la nouvelle conscience écologique portée par le militant vert, l'œillet à la boutonnière ; choc plus ambigu, schizo-phrénique, entre le consommateur et le citoyen. Au bout de sept années, c'est l'adoption d'un règlement stupéfiant d'optimisme (en vigueur depuis le 1^{er} juin 2007) : voici les industriels qui acceptent de « porter la charge de la preuve » de la non-toxicité des produits mis sur le marché au lieu de laisser quelque administration en démontrer les dangers. Tâche titanesque : elle concerne des centaines de milliers de produits. Certes, il y a un calendrier d'application : selon les types de produits et les quantités mises en jeu, le processus d'enregistrement peut s'étaler sur dix ans (échéance 2018). Son application est suivie par une agence spécifiquement créée basée à Helsinki et dotée des moyens requis, c'est l'AICH (Agence internationale des produits chimiques).

Après l'adoption d'un règlement aussi ambitieux, deuxième débat : définir ce qu'on entend par « preuve de la non-toxicité ». Car les industriels n'ont pas attendu REACH pour connaître la toxicité des produits ; il existe des « fiches toxicologiques » et des dossiers qui les sous-tendent. Mais il s'agit d'autre chose maintenant, il faut sortir des « cas modèles » et aller voir derrière les normes. La toxicologie moderne veut des études approfondies : expériences sur systèmes vivants, arguments pour transpositions à l'homme, modélisations validées... en bref, elle veut investir le champ de la connaissance du fonctionnement de la chimie du monde vivant – un domaine de recherche ultra moderne, en pleine évolution, un programme scientifique de très long terme. Il faut donc lancer de nouveaux laboratoires, inventer et mettre au point de nouvelles méthodes, faire de la formation à grande

échelle. Mais oui, la communauté REACH considère bien que c'est là que se situe sa tâche. Ce processus ambitieux est considéré comme réaliste ! Les scientifiques doivent s'en féliciter – ils n'ont jamais autant été sollicités –, mais quelle démarche impressionnante !

REACH a entraîné les efforts de beaucoup d'organismes de recherche (ANR, CNRS, INERIS, INRA, INSERM...) pour mobiliser leurs communautés de chercheurs. Un point sur ces efforts a été fait le 24 septembre au CNRS. On peut témoigner d'un haut degré de motivation chez tous les acteurs et souligner la qualité scientifique générale sans concession. On peut y voir poindre un troisième débat : malgré l'extrême complexité de la question de la compréhension scientifique des risques, c'est vers une approche « totale » que l'on se dirige. On ne se contente pas d'envisager la toxicité « primaire » du produit en cause, on veut le voir « dans son environnement » : ses produits de décomposition, ses interactions par exemple avec les sols où les méthodes analytiques étonnamment performantes d'aujourd'hui vont pouvoir aller le dénicher. La tâche déjà titanesque du toxicologue se voit multipliée par celle, également titanesque, du chimiste de l'environnement.

Mais un quatrième débat, le plus difficile, va bientôt poindre car : que veut-on avec REACH ? Éviter les accidents et les nuisances chimiques ? Sans nul doute, les gains de compétence que collectivement nos sociétés vont atteindre vont permettre une maîtrise presque complète. Mais les vrais arbitres de l'innocuité des produits chimiques seront, *in fine*, les opinions publiques. Et aussi approfondies, aussi complètes que soient les études et les résultats scientifiques sur la toxicité, les certitudes absolues ne seront jamais au rendez-vous – elles ne sont pas compatibles avec la science – et la contestation va se montrer. Il est significatif, sous ce rapport, que la question de la toxicité des « faibles expositions » commence à être posée en ce qui concerne les produits chimiques – cette question qui, sous le nom de « faibles doses », empoisonne l'acceptation de l'énergie nucléaire (en particulier des déchets radioactifs) depuis des décennies –, sur laquelle les études scientifiques pourtant nombreuses et diverses semblent sans prise et ne calment pas les inquiétudes. N'est-ce pas là que se placera l'avenir de l'« aventure REACH » ?

Paul Rigny
Rédacteur en chef

Index des annonceurs

3 rd EuCheMS Chemistry Congress	encart	Matériaux 2010	encart
Culture Sciences-Chimie	p. 44	RNChimie	p. 59
EDP Sciences	p. 9	Syngenta	4 ^e de couv.
EPFL	2 ^e de couv.	Verder	encart
Galderma	2 ^e de couv.		



Régie publicitaire : EDIF, Le Clemenceau, 102 avenue Georges Clemenceau, 94700 Maisons-Alfort
Tél. : 01 43 53 64 00 - Fax : 01 43 53 48 00 - edition@edif.fr - <http://www.edif.fr>